



du 24 septembre 2019
au 25 octobre 2019

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS « FORUM » ET « AGORA » DANS LA COMMUNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Madame le Maire de Lille a prescrit une enquête publique unique pour une opération sur la commune de Lille faisant l'objet de deux demandes de permis de construire concernant le projet « Forum » qui comporte un bâtiment de 30 000 m² de surface de plancher au profit du Département du Nord et le projet « Agora » qui est un ensemble immobilier de 30 000 m² de surface de plancher. L'opération constituée par ces 2 projets est soumise à étude d'impact et doit donc faire l'objet d'une enquête publique.

Cet arrêté est affiché au tableau d'affichage habituel de l'hôtel de ville de Lille, siège de l'enquête.

L'opération objet de l'enquête se situe à l'angle de la rue Gustave Delory et de l'avenue Charles Saint-Venant à Lille.

Les demandes de permis de construire concernant l'opération sont déposées par :

Projet « FORUM »

- La société DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS DE FRANCE représentée par Monsieur Bertrand GOENEAU
7-9, Rue Nationale - 92100 Boulogne Billancourt ;
- La société ADIM NORD PICARDIE représentée par Monsieur Vincent BEAUCAMP
106, Quai de Boulogne CS 60164 - 59053 Roubaix Cedex.

Projet « AGORA »

- La SCCV LILLE AGORA représentée par Monsieur Bertrand GOENEAU
123, Rue du Château - 92100 Boulogne Billancourt ;

La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Lille reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (Tél. : 03 20 49 52 95).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU MARDI 24 SEPTEMBRE À 9H AU VENDREDI 25 OCTOBRE À 17H.

Monsieur le Président du Tribunal administratif a désigné Monsieur Philippe-Pierre PIC, professeur d'histoire-géographie retraité, en qualité de commissaire enquêteur.
Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à l'hôtel de ville de Lille :

- Le mardi 24 septembre de 9h à 12h,
- Le mercredi 2 octobre de 14h à 17h,
- Le mercredi 16 octobre de 15h à 18h,
- Le vendredi 25 octobre de 14h à 17h.

Modalités d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, est consultable :

- En version papier et numérique à l'hôtel de ville de Lille (place Augustin Laurent à Lille) du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Sur le site Internet de la Ville de Lille, à partir de la page web dédiée au projet (www.lille.fr > onglet « Participer » > « Participez et donnez votre avis »).

En support papier ou depuis un poste informatique, le public pourra contribuer au registre d'enquête :

- à l'hôtel de ville de Lille (place Augustin Laurent à Lille) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- par voie électronique à l'adresse email suivante : enquete-publique-forum@mairie-lille.fr,
- par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur Philippe-Pierre PIC - Enquête publique « FORUM » - Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement - Hôtel de ville de Lille Place Augustin Laurent - CS 30667 - 59033 Lille Cedex.

Il est précisé que les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête de l'hôtel de ville.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées. Il pourra être pris connaissance pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- sur le site internet de la ville www.lille.fr > onglet « Participer » > « Participez et donnez votre avis »,
- auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Lille (Tél. : 03 20 49 52 95).

Après le déroulement de l'enquête et réception des conclusions du commissaire enquêteur, la Ville de Lille, autorité compétente pour l'instruction des demandes de permis de construire objet de l'étude d'impact soumise à enquête publique, rendra sa décision sur l'octroi de l'autorisation d'urbanisme.

Après le déroulement de l'enquête et réception des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet approuvant le caractère d'intérêt général de l'opération sera soumis au vote du Conseil Départemental du Nord.